



REPUBLIQUE TOGOLAISE

*Travail – Liberté – Patrie*

-----

# Agri – P.M.E

**Distribution des intrants Agricoles  
par Téléphonie Mobile**



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE**

**MINISTRE DES POSTES ET  
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

# Plan de la présentation

- 1. Identification & Enregistrement des agriculteurs**
- 2. Mise en œuvre du Porte-Monnaie Electronique (P.M.E)**
- 3. Mise en œuvre du Système d'Information Agricole (S.I.A.)**
- 4. Avancement du projet**

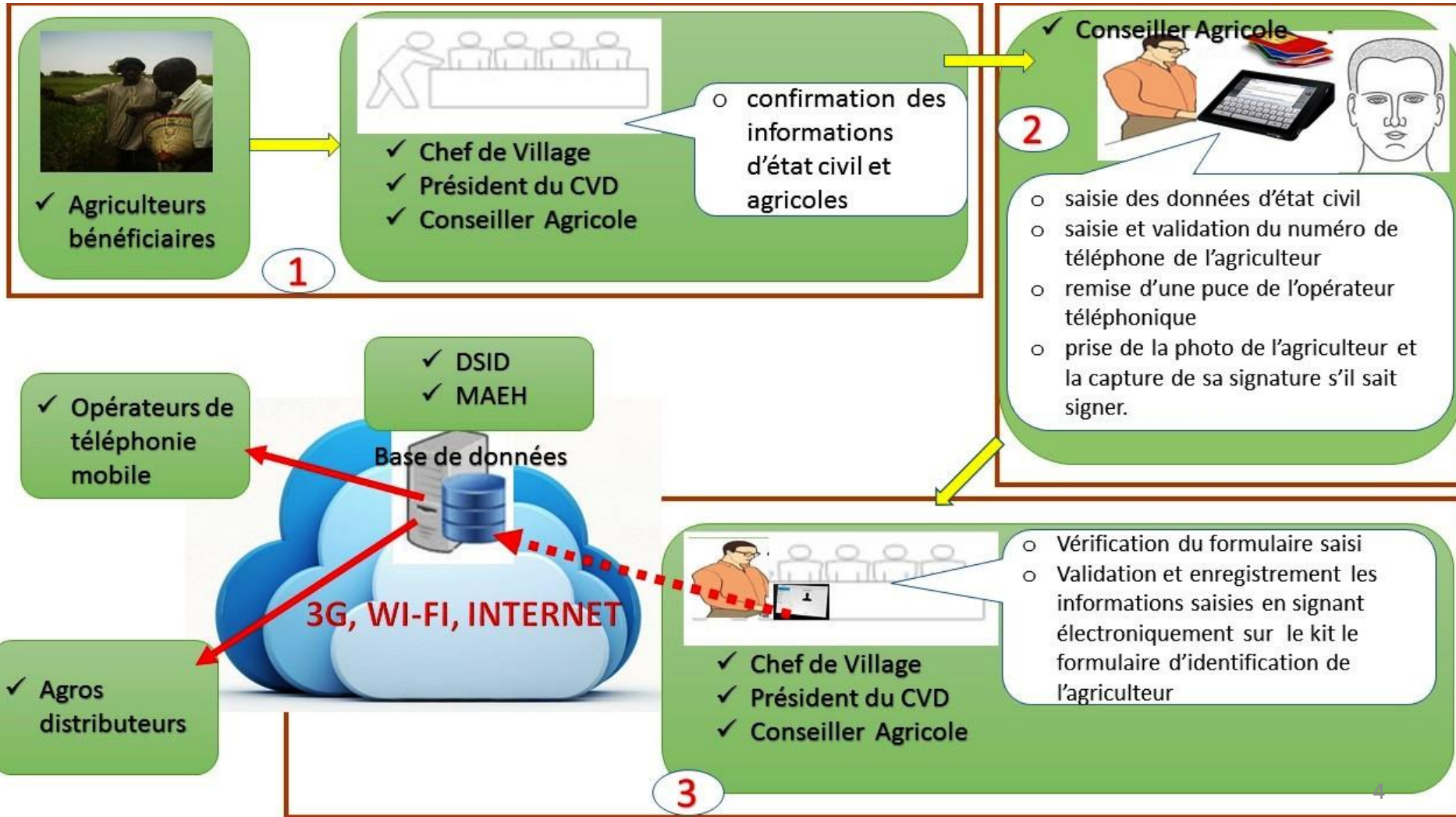
# 1) Identification des agriculteurs

## ❖ Les critères de sélection des agriculteurs vulnérables sont :

- **être résident dans le village** durant les 3 trois dernières années ;
- **disposer entre 0,25 et 1 hectare** de superficie cultivable éligible au projet (maïs, riz, sorgho, etc.) et géo-localisée ;
- **bénéficier d'un encadrement technique** de proximité et être réceptif aux innovations ;
- **utiliser les semences améliorées** ;
- **être disposé à signer un contrat de production** et à reconstituer chaque année le kit d'intrants ;
- **avoir reçu la caution du comité** villageois ou cantonal de supervision du programme.

# Enregistrement des agriculteurs

## ❖ Schéma du mode opératoire d'identification



# Enregistrement des agriculteurs

- ❖ L'enregistrement se fait lors d'audiences foraines à partir de terminaux mobiles, en trois (3) étapes:

## **Etape 1 :**

- **L'agriculteur se présente au Comité**, composé du Chef de Village, du Président du CVD et d'Agents du MAEH (Conseiller Agricole, et/ou Statisticien DSID)
- **Muni du listing pré-établi, une confirmation** des informations d'état civil et agricoles est effectuée par le Comité

## Enregistrement des agriculteurs(2)

### Etape 2 :

- A partir du terminal mobile, l'agent du MAEH **saisit les données d'état civil et le numéro de téléphone** de l'agriculteur
- L'agriculteur **reçoit une puce téléphonique s'il n'en n'a pas.**
- A partir du terminal mobile, l'agent du MAEH **prend la photo de l'agriculteur et capte sa signature** s'il sait signer

## **Etape 3:**

- L'agent du MAEH fait **vérifier les données saisies** par les membres du Comité
- Il **valide les informations saisies** en signant lui-même sur le terminal mobile
- Il **enregistre le formulaire** qui est ensuite transmis automatiquement au site central

## 2) Mise en œuvre du Porte-Monnaie Electronique (P.M.E.)

### ❖ Moyens techniques

La mise en œuvre du P.M.E sera confiée aux opérateurs TOGOCEL et MOOV.

### ❖ Justifications du choix des opérateurs locaux

Ils disposent déjà:

- de plateformes techniques
- des autorisations légales nécessaires
- de réseaux de distribution
- De moyens de sensibilisation et d'assistance pour faciliter l'appropriation du P.M.E par les agriculteurs

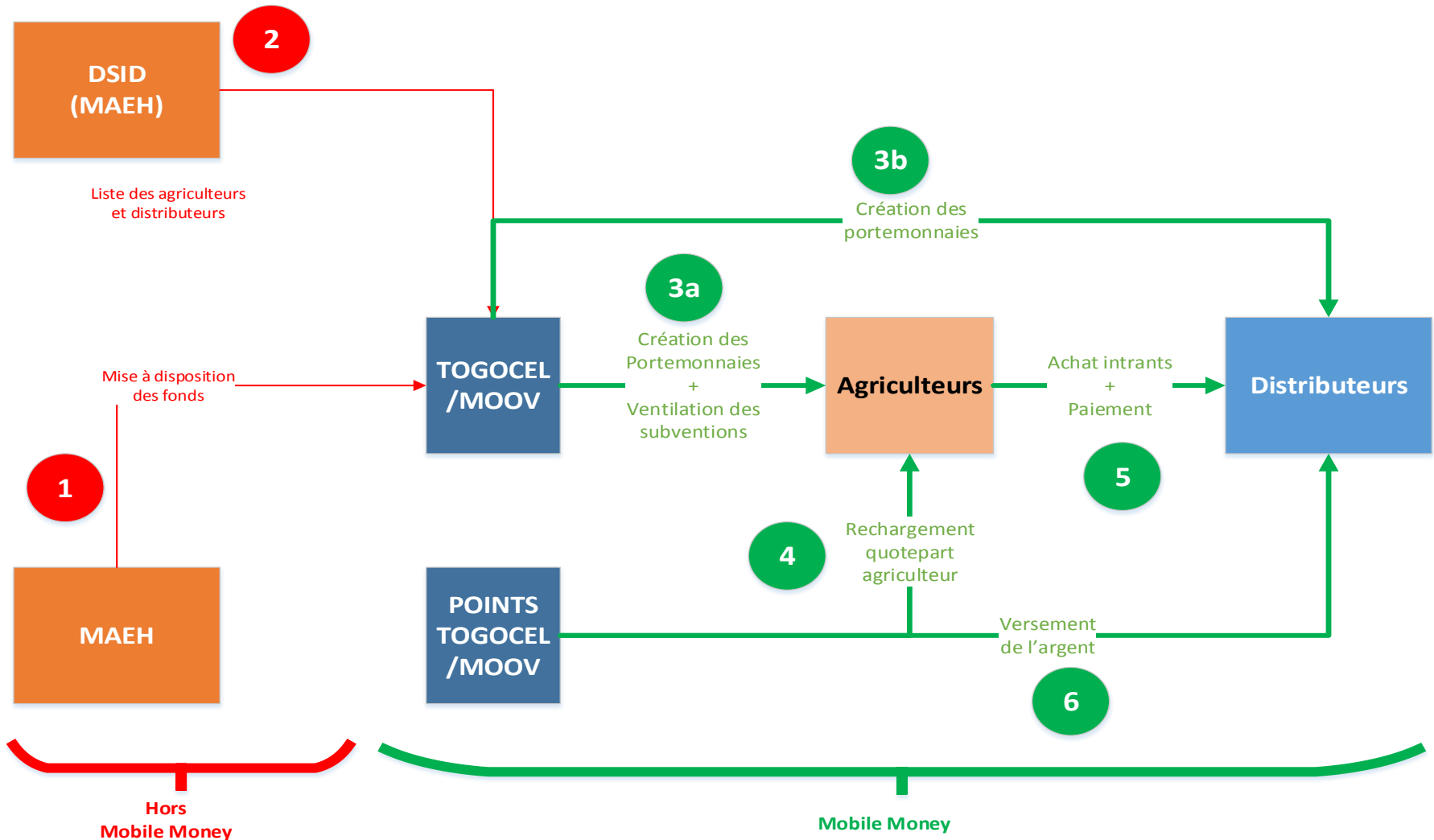
→ **Gain de temps**

→ **Capitalisation sur une expérience avérée**



# Mise en œuvre du P.M.E

## ❖ Schéma de fonctionnement du P.M.E



## ❖ Fonctionnement du P.M.E

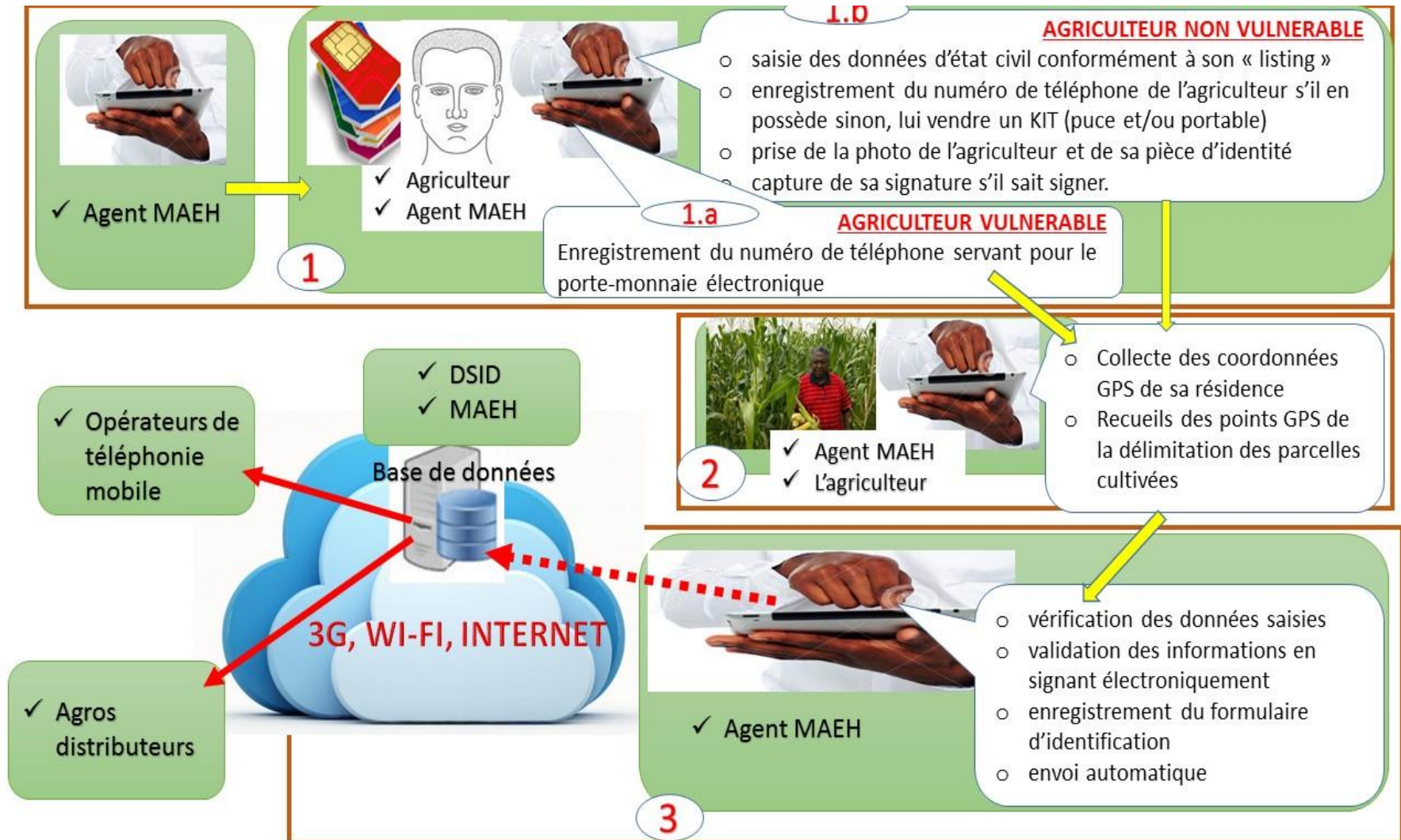
- A la réception des fonds mise à disposition par le Gouvernement, les opérateurs créent une **contrepartie financière en monnaie électronique**
- Ils créent pour chaque agriculteur un P.M.E dédié qui est rattaché à son **numéro de téléphone sur lequel ils créditent le montant de sa subvention**
- Ils créent pour **chaque distributeur agréé un P.M.E ordinaire**
- L'agriculteur se rend chez le distributeur agréé pour acheter ses intrants. **Il règle sa facture en transférant de son P.M.E le montant de sa subvention vers celui du distributeur**, et règle le différentiel par tout autre moyen de paiement de son choix (avec un P.M.E ordinaire par exemple)
- Toutes les **transactions sont tracées**, ce qui permet de produire des tableaux de bord.

### 3) Mise en œuvre du Système d'Informations Agricole (SIA)

Pour la mise en œuvre du **Système d'Information Agricole** (SIA), il sera procédé en deuxième phase à une identification avancée de chaque producteur (vulnérable ou à statut normal) selon le mode opératoire suivant :

- L'enregistrement de l'agriculteur s'effectuera avec l'aide d'un Smartphone biométrique (photo).
- Ce Smartphone sera manipulé par un Agent du MAEH qui a déjà été formé qui à participé à l'enrôlement des agriculteurs vulnérables
- Dans cette **phase d'identification avancée l'agent du MAEH se déplace chez l'agriculteur dans son unité agricole**. Cela permettra de faire une **cartographie de sa parcelle, et de prendre ses coordonnées GPS**.

# Mise en œuvre du Système d'Informations Agricole (SIA)



# Mise en œuvre du Système d'Informations Agricole (SIA)

Le **Système d'Information Agricole (SIA)**, est le cœur du **système de gestion du nouveau mécanisme**. Il interagira avec les autres sous-systèmes (plate-forme d'identification, P.M.E des opérateurs) pour mettre à disposition :

- **Les interfaces utilisateurs d'exploitation;**
- **L'exhaustivité des données collectées**
- Des **services à valeur ajoutée pour les agriculteurs** (météo, période d'ensemencement, période de fertilisation, ...etc.)
- Des **statistiques et tableaux de bord** (superficies cultivées, cartographie des cultures, tonnage disponible, évolution des revenus des agriculteurs, moyenne d'âge, intérêt des jeunes pour la filière,...etc.)

Le **SIA est un outil d'aide à la décision pour la filière agricole**

## 4) Avancement du projet

### ❖ Points des actions

En date d'aujourd'hui:

- Etude de faisabilité de la mise en place de la PME est terminé.
- Les accords avec les opérateurs de téléphonies mobiles sont terminées et la signature des contrats est en bonne voie ;
- La pré-identification des agriculteurs vulnérables est en cours d'achèvement;
- L'accord de partenariat avec la BAD est signé;

# Chronogramme de mise en oeuvre du projet

## ✦ Planning

	J0	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14	J15	J16	J17	J18	J19	J20	J21	J22	J23	J24	J25	J26	J27	J28	J29	J30	J31	J32															
Passation des marchés/ Mise à disposition des fonds																																																
Commande des équipements /logiciels		10 jours																																														
Livraison des équipements /logiciels																																																
Livraison logiciel identification		2 jours																																														
Installation /Configuration des équipements												5 jours																																				
configuration des kits d'identification												2 Jours																																				
Sélection des formateurs/support										2 jours																																						
Formation des formateurs/support													2 Jours																																			
Déploiement des formateurs/ Support														2 Jours																																		
Formation des conseiller agricoles														2 jours																																		
Démarrage identification des agriculteurs																																																
Identification des agriculteurs																					10 jours																											
Traitement progressif des données																							12 Jours																									
Remise progressive des données aux opérateurs																							12 Jours																									
Début distribution des subventions par le PME																																																
Distribution progressive des subventions par le PME																								12 Jours																								

*Merci pour votre  
aimable attention*